

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
N° DEL280322-09

SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; Mme Lisa FRANCISCI ; M Franck PAOLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Filippu Anto ANGELI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M Albert PIREDDA ; M André POLINI.

Etaient représentés : M Jean-François OTTOMANI par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Victoria COLOMBANI par M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI par Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI par M André ROCCHI ; M Pierre-Louis PIERI par M André ROCCHI ; Mme Sandrine MURGIA par M Christian PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE par M André POLINI ; Mme Dominique VILLARD ANGELI par M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC par M Albert PIREDDA.

Etaient absents : M André ROCCHI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI

Secrétaire de séance : Mme Lisa FRANCISCI.

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 16	Votants : 25	Absents : 2
Vote pour : 19	Vote contre : 6	Abstention : 0	
Affichage en date du : 30.03.2022	Convocation : 21.03.2022		

OBJET :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE M49-EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni conformément à l'Article L 2121-14, 2^{ème} Alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FRATICELLI, Adjoint au Maire, délibérant sur compte administratif du Budget Annexe M49 de l'exercice 2021 dressé par Monsieur André ROCCHI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

1° De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture
02B-212002513-20220328-DEL280322-09-DE
Date de réception préfecture : 31/03/2022

Fonctionnement :

Dépenses :		
Prévus :	644 356,00€	Réalisé : 513 902,05 €
Reste à réaliser :		
Recettes :		
Prévus :	644 356,00 €	Réalisé : 511 949,79 €
Reste à réaliser :		
Résultat de l'exercice (déficit) :	- 1 952,26 €	

Investissement :

Dépenses :		
Prévus :	4 363 587,00 €	Réalisé : 139 664,35 €
Reste à réaliser : €		
Recettes :		
Prévus :	4 363 587,00 €	Réalisé : 1 710 980,57€
Reste à réaliser : €		
Résultat de l'exercice (excédent) :	1 571 316,22 €	

Résultat de clôture cumulé de l'exercice :

Fonctionnement : (-1 952,26 € + 28 156,09 €) excédent = 26 203,83 €

Investissement € : (40 719,76 € + 1 571 316,22 €) excédent = 1 612 035,98 €

Résultat global : €

2° De Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4° D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

